

COMMUNE DE  
MOUZAY  
1 Place Charles de Gaulle  
55700 MOUZAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU : 27/05/2020

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                   | 15          | 15                                  |

Date de la convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 29 mai 2020

N° de la délibération : 20200527 - 08

Objet de la délibération :

**Approbation de l'aménagement forestier  
de la forêt communale pour la période  
2020-2039**

Maire



BELKESSA Pierre  
Signature et cachet

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

ID : 055-215503640-20200527-DE2020052708-DE

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MOUZAY, légalement convoqué, à la Salle Polyvalente, 1 place du Champs de Foire, conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, article 9

Étaient présents : BELKESSA Pierre, DIDIOT William, DIEU Bernard, DOREMUS Julien, GOETHALS Andrews, HANNEQUIN Jean-Claude, LEFEBVRE Pierre, LEHURAUX William, LOLLIER Annette, MICHEL Gilline, NIVOIX Loïc, PETAZZI Cécile, PETRICORENA Viviane, SCHENINI Brigitte, TETU Franck

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : M. DORMEMUS Julien

La forêt communale de Mouzay couvre une superficie de 522,88 hectares.

**VU** le code forestier et en particulier les articles 212-1 à 2 de sa partie législative et 212-1 à 6 de sa partie réglementaire,

**CONSIDERANT** les remarques formulées lors des réunions de travail qui se sont tenue :

- avec le maire et la commission des bois le 17 octobre 2019
- avec le maire et la commission des bois le 22 janvier 2020

**CONSIDERANT** les éléments présentés par l'ONF lors de ces réunions,

**CONSIDERANT** que les remarques formulées lors de ces réunions ont été prises en compte dans le projet d'aménagement proposé par l'ONF,

**CONSIDERANT** que le projet d'aménagement répond à une logique de gestion durable et est garant d'une bonne gestion du patrimoine forestier de la commune,

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

ID : 055-215503640-20200527-DE2020052708-DE

M. le maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le document d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF pour la période 2020-2039
- de s'engager, sauf éléments imprévus remettant en question l'équilibre sylvicole ou financier recherché, à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi ;
- d'autoriser le maire à signer tout acte ou document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité.